



Faculté des Sciences de Montpellier

CONSEIL

Séance du 10 novembre 2021





MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES (10)

Rachel **CERDAN**

Benoîte **DE SAPORTA**

Gilles **DESPAUX**

Agnès **FICHARD-CARROLL**

Jean-Sébastien **FILHOL**

Marie **FORET**

Sylvie **HURTREZ**

Philippe **MÜNCH**

Bertrand **PLEZ**

Michael **SMIETANA**

Présent-e	Représenté-e par
	Gilles DESPAUX
	Marie FORET
X	
X	
X (départ 14h)	
	Emilien AZEMA

Collège B : 10 AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS (10)

Anne-Muriel **ARIGON**

Richard **ARINERO**

Emilien **AZEMA**

Sèverine **BERARD**

Christine **LEREDDE**

Vanessa **LLERAS**

Alban **MANCHERON**

Fleurice **PARAT**

Marc **ROLLAND**

Béatrice **ROY**

Présent-e	Représenté-e par
X (arrivée 14h40)	
X	
X	
	Fleurice PARAT
X	
X	
	Anne-Muriel ARIGON

Collège C : USAGERS (8)

Teddy **BAYLET**

Guilhem **FOUILHE**

Présent-e	Représenté-e par



Collège D : Personnels IATSS (4)

Georges **BOUBY**
Dalila **HAMMAR**
Nabil **KOUADRI**
Thierry **VINDOLET**

Présent-e	Représenté-e par
X (arrivée 14h45)	

Personnalités extérieures (4)

Christian **ASSAF**
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)
Karine **WISNIEWSKI**
(Conseil Départemental de l'Hérault)
Jacques **DIETRICH**
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)
Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)
Max **LEVITA**
(Montpellier Agglomération)

Présent-e	Représenté-e par
X	
	Karine WISNIEWSKI

Personnalités extérieures à titre personnel (3)

Sylvie **MALACARNE**
Alexandre **PATERNE**

Présent-e	Représenté-e par
	Vanessa LLERAS
	Sèverine BERARD

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le
Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 :
le Conseil de la Faculté des Sciences - ,

Membres en exercice : 40

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou
représentée



INVITES PERMANENTS PRESENTS

- Directeurs adjoints

Adam-A. **ALI** (Ressources Humaines)
Frédéric **LEMOIGNO** (Pédagogie/LMD5)
Jean-Michel **MARIN** (Politique Scientifique)

- Directeurs Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie

Pierre-Yves **BLANCHARD** - Directeur adjoint (Chimie)
Sébastien **CLEMENT** - Directeur adjoint (Chimie)
Marie **FORET** (Physique)
Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)
Fleurice **PARAT** (TEE)

- Chefs de service

Béatrice **BOYER** (Communication)
Corinne **FERNANDEZ** (Relations extérieures et partenariales)

- Invités exceptionnels :

Tiago **CAMACHO** (étudiant)
Timothée **LABAU** (étudiant)
Laure **NANNINI** (étudiante)
Stéphanie **PUJAR** (Pôle Missions Transverses)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de direction)



Le **mercredi 6 octobre 2021**, à 13 heures 45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 29 octobre 2021, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet.

1 Introduction du Directeur

M. HOFFMANN salue l'assemblée et annonce l'ordre du jour :

1- Introduction du Directeur,

2- Approbation des PV du 1er et 22 septembre 2021,

3- Vote de conventions,

4- Pédagogie :

*a- Vote - Règles de compensation pour la L2 SV et L2 CUPGE
Mathématiques,*

*b- Vote - Organisation des Examens et Modalités de Contrôle des
Connaissances des Masters - année universitaire 2021-2022,*

c- Tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances,

5- Bilan Budget 2021,

6- Questions diverses.

M. HOFFMANN invite les membres de l'assemblée à lui envoyer les questions diverses par mail (alain.hoffmann@umontpellier.fr) - en ajoutant **Mme GAUCERAND**, assistante de direction, (sandra.gaucerand@umontpellier.fr) en copie - dès lors qu'ils reçoivent leur convocation, afin qu'il puisse disposer des éléments de réponse le jour du Conseil. Il note ne pas avoir reçu de questions diverses de la part de l'assemblée.

L'auditoire confirme effectivement ne pas avoir de questions diverses à poser au titre de cette séance.

M. HOFFMANN demande si le quorum est atteint.

Mme GAUCERAND lui répond que le quorum n'est pas atteint, seules 12 personnes sont présentes ou représentées.

M. HOFFMANN propose de débiter la séance avec les points ne nécessitant pas de vote, afin de laisser le temps aux conseillers retardataires d'arriver. En ce sens, il suggère de modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

1- Introduction du Directeur,

2- Bilan Budget 2021,

3- Approbation des PV du 1er et 22 septembre 2021,

4- Vote de conventions,

5- Pédagogie :

*a- Vote - Règles de compensation pour la L2 SV et L2 CUPGE
Mathématiques,*

*b- Vote - Organisation des Examens et Modalités de Contrôle des
Connaissances des Masters - année universitaire 2021-2022,*

c- Tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances,

6- Questions diverses.



Le Conseil valide cette proposition.

2 Bilan Budget 2021

M. HOFFMANN invite **Mme TOURNIER**, Directrice adjointe en charge des Finances, à présenter le bilan du budget 2021.

Mme TOURNIER salue l'assemblée et explique que, comme l'an dernier, elle va présenter le bilan budgétaire 2021 de la Faculté des Sciences ([Annexe 1](#)).

Mme TOURNIER précise que le Budget Prévisionnel Investissement (BPI) sera présenté et soumis au vote de l'assemblée lors de la prochaine séance, le 1^{er} décembre 2021. Elle ouvre le débat.

Mme BERARD remercie **Mme TOURNIER** pour sa présentation claire, qui informe précisément et en toute transparence, les différents points du budget. Elle s'interroge cependant sur les APA : « que signifie le sigle APA ? Qui sont ces agents ? Où se situent-ils ? ».

Mme TOURNIER explique que les APA, Attachés Pour l'Apprentissage exercent au sein des services centraux de la Faculté. Ces agents sont rémunérés sur des fonds dédiés exclusivement à l'apprentissage et à sa gestion.

M. HOFFMANN précise qu'il s'agit d'agents administratifs non titulaires car il n'est pas possible d'utiliser l'argent consacré à cette mission pour titulariser un personnel, cette dotation n'étant pas pérenne.

M. HOFFMANN confirme qu'ils travaillent bien au sein des services centraux FdS, dans les bâtiments 30 et 36.

Mme BERARD indique avoir une deuxième question : « Comment l'UM justifie de retenir des charges communes alors qu'elle retient déjà des charges communes en central ? ».

M. HOFFMANN note que les charges communes apparaissent en dépense mais aussi en recette.

Mme BERARD précise sa question : « à quoi correspondent les charges communes de la FdS ? ».

Mme TOURNIER répond qu'elles sont prises sur les ressources propres de la composante.

M. HOFFMANN prend l'exemple des Diplômes Universitaires qui sont taxés à 10%.

Mme BERARD demande des précisions sur la participation aux charges communes. Comment sont justifiées ces taxes et pour quelles dépenses ? Elle note que, concernant le central UM, il est spécifié qu'elles correspondent à l'entretien des espaces verts, à la surveillance, etc.

M. HOFFMANN répond qu'il s'agit des services communs comme l'UFA, le service de la formation continue, etc.... Ce qui est prélevé leur permet de fonctionner, car ils n'ont pas de budget propre : leur budget est issu de recettes réalisées par les autres services, composantes, etc.

M. MARIN confirme les propos de **M. HOFFMANN** et ajoute que c'est le même principe que lorsque l'Université taxe les contrats de recherche, d'ANR, etc. L'Université considère que l'augmentation significative d'un certain nombre d'apprentis ou d'actions a un impact sur la



quantité des missions administratives qui va devoir être réalisée en central. Il a en mémoire des prélèvements de ce type dans d'autres universités qui sont bien plus élevés que ceux prélevés par l'Université de Montpellier. Il ajoute qu'il est important d'être attentif à ce que ces montants n'augmentent pas, d'autant que certains actes administratifs sont assurés par des enseignants chercheurs.

M. MARIN précise que les charges maintenues en central correspondent aux fluides consommés par la composante.

Mme BERARD remercie pour la réponse.

M. HOFFMANN demande à **Mme TOURNIER** de revenir sur le bilan des heures complémentaires et vacations. Il signale que les données présentées ne comprennent pas les heures statutaires réalisées par les enseignants mais qu'il s'agit uniquement d'heures complémentaires.

Mme TOURNIER note qu'il est important de souligner ce point et demande si l'auditoire a de nouvelles questions.

M. HOFFMANN tient à préciser que les économies faites par les Départements d'enseignement lors du débat budgétaire sont réinvesties dans du fonctionnement, comme l'achat de vidéos, etc.

Mme TOURNIER prend l'exemple des bâtiments 5 et 36 : ces économies ont permis d'améliorer le quotidien de la communauté FdS.

M. HOFFMANN ajoute que le bâtiment 19 doit être rénové et il rappelle à **Mme TOURNIER** que l'achat des hottes devra être intégré dans le budget 2022. Il précise qu'il faut également penser à la reconstruction du bâtiment 6 qui engendrera également des frais pour la composante.

M. HOFFMANN rappelle qu'il faut prendre également en compte la serre qui initialement était portée par la COMUE ; le Plan Campus a repris le dossier mais il n'y a toujours pas de maître d'œuvre pour créer cette structure qui servira au département BE. Il précise que la serre n'aura pas une vocation agricole mais qu'elle devra s'adresser spécifiquement aux besoins pédagogiques du département.

Mme LLERAS demande si la Direction dispose d'une estimation du coût engendré par les vols de matériels qui ont eu lieu dernièrement.

M. HOFFMANN ne peut pas apporter de réponse pour le moment. Un bilan est en cours. Il explique qu'en plus des vols il faut comptabiliser également les dégradations (des fils arrachés, ...).

Mme BERARD note le montant dédié à la sécurité sur le campus.

Mme TOURNIER souligne le manque de vigiles sur le campus.

M. HOFFMANN explique que la Présidence a été alertée des récents vols. A cet effet, il est prévu la présence d'un vigile accompagné d'un chien qui circuleront sur le campus.

M. HOFFMANN précise que la Faculté des Sciences n'est pas la seule impactée. Polytech, l'IAE et la Recherche sont aussi concernées.

M. HOFFMANN reconnaît que le bâtiment 36, qui est beau et neuf, attire beaucoup de gens. Il informe que ce bâtiment est squatté la nuit. Personne ne sait comment ces individus



réussissent à s'infiltrer et à voler le matériel. Il précise que d'autres bâtiments FdS ont été également dégradés et cambriolés.

Mme BERARD s'étonne que le bâtiment 36 ne soit pas fermé la nuit et demande si des caméras sont installées.

M. HOFFMANN lui répond qu'il est bien fermé mais que des personnes malveillantes arrivent à se faufiler.

Mme TOURNIER ajoute qu'il n'y a pas de caméra. Elle pense que même avec une vidéosurveillance, il peut être difficile d'identifier une personne, notamment si elle porte une capuche ou si elle est masquée.

M. MARIN se demande comment il peut être possible de sortir d'un bâtiment avec du mobilier et du matériel sans être vu... « Tant qu'il n'y aura pas plus de gardiens il y aura toujours des vols et des dégradations ».

M. MARIN note que 500 mille euros « ce n'est pas rien ». Il rappelle que dès que la Faculté récupère de l'argent pour procéder à de la rénovation (CPER ou opération campus), cela ne suffit jamais pour rendre les bâtiments complètement opérationnels à recevoir du public et des étudiants. Il ajoute, qu'il faut prévoir entre 4 et 500 milles euros pour permettre l'amélioration du cadre de vie et des bâtiments.

M. MARIN insiste, beaucoup de rénovations sont effectuées, et cela coûte beaucoup d'argent à la composante. Le soutien de l'Établissement par rapport à cela consiste à justifier d'un certain nombre de reports de ces pratiques. Il précise que la mise en service d'un bâtiment rénové ou la rénovation partielle d'un bâtiment est d'ailleurs un argument extrêmement utile pour obtenir un report quasiment automatique.

Mme TOURNIER explique que s'il n'y a pas de report, la somme tombe dans un « fond de roulement » qui est ensuite redistribué à toute l'Université de Montpellier.

M. HOFFMANN note qu'arriver à un taux d'exécution avoisinant les 95 % démontre l'excellence du travail effectué par **Mme TOURNIER**. Il espère que le LMD5 continuera sur cette lignée.

Mme TOURNIER précise qu'il ne s'agit pas uniquement de son travail mais de celui d'une équipe administrative, celle de **M. GUEVELLOU** et **Mme VILLANUEVA-THERON** ainsi que des gestionnaires qui font un travail remarquable. Elle remercie également l'équipe de Direction qui l'accompagne et la guide. Elle insiste, « il s'agit là d'un travail d'équipe ».

Mme FORET souhaite intervenir au sujet des balances. Elle rappelle qu'il y a quelques années, la Faculté était insatisfaite de la manière dont elle était calculée (de manière forfaitaire), ce qui laissait transparaître une impression que le calcul était mal fait.

Mme FORET constate qu'aujourd'hui, la balance est calculée via l'outil Prose qui est censé établir une estimation réelle et non forfaitaire. Elle demande si cela est bien le cas.

M. HOFFMANN confirme et ajoute que la balance est toujours négative mais beaucoup moins qu'avant. Il rappelle que la Faculté propose des formations qui s'appuient sur des enseignants-chercheurs d'autres composantes, ce qui explique que la balance soit négative. Il signale que les LAS et les PASS ne sont pas incluses dans la balance car c'est la FdS qui porte les UE.

M. TOURNIER constate que dans le budget 2022, la valeur de la balance est identique à celle de l'an dernier mais elle sera ajustée en cours d'année.



M. HOFFMANN est satisfait de voir une « vraie » balance avec des chiffres vérifiables, alors qu'avant tout était opaque.

Mme FORET constate que tout le monde se plaint de l'usine à gaz que représente Prose mais cet outil permet cependant d'avoir un suivi sur ce point-là.

Mme TOURNIER et **M. HOFFMANN** confirment.

5

3 Approbation des PV du 1er et 22 septembre 2021

M. HOFFMANN demande à **Mme GAUCERAND** si le quorum est atteint.

Mme GAUCERAND lui répond que seuls 15 membres sont présents et/ou représentés.

Le quorum n'étant pas atteint, **M. HOFFMANN** propose de clore la séance. Il précise que les points qui devaient être soumis au vote du conseil ce jour seront mis à l'ordre du jour de la prochaine séance, prévue le 1^{er} décembre 2021.

M. HOFFMANN regrette que les points relatifs à la pédagogie, et notamment les règles de compensation pour la L2 SV et L2 CUPGE Mathématiques et l'Organisation des Examens et Modalités de Contrôle des Connaissances des Masters ne puissent être votés faute de quorum. Il pense qu'il ne faut pas pénaliser les étudiants et il demande à **M. LEMOIGNO** de se rapprocher de la cellule OFSI afin que les gestionnaires puissent commencer à travailler sur les règles de compensation pour la L2 SV et L2 CUPGE Mathématiques. Il précise que ce point sera à l'ordre du jour de la séance du 1^{er} décembre et au vu des retours des responsables, il suppose que le Conseil émettra un vote favorable.

M. HOFFMANN insiste, il est important de commencer à travailler sur ces règles de compensation pour ne pas pénaliser les étudiants et ne pas mettre en retard la cellule OFSI.

M. BOUBY souhaite intervenir sur le point relatif aux conventions.

4 Vote de conventions

M. HOFFMANN indique que les conventions qui devaient être soumises au vote de l'assemblée sont à la disposition de l'auditoire sur le Moodle du Conseil.

M. BOUBY demande la parole. Il précise que son intervention porte sur la convention HILISITE Chimie.

M. HOFFMANN rappelle à **M. BOUBY** que le quorum n'étant pas atteint, le Conseil ne se prononcera pas sur les conventions ce jour. Il indique avoir été contacté par le Directeur du Département Chimie au sujet de cette convention. Cette dernière a court-circuité le circuit normal des conventions et « ce n'est pas normal ».

M. BOUBY confirme et ajoute que, de ce fait, elle n'est pas valable. Il précise qu'il faut faire remonter cela à la Direction de l'Université et leur rappeler qu'elle n'a pas le droit de squeezer le Conseil de la Faculté des Sciences lorsqu'une convention concerne la composante.

M. HOFFMANN est « 100% d'accord avec **M. BOUBY** ».

M. BOUBY tient à ce que les conseillers soient informés de la situation. Il explique que cette convention, qui est portée par un enseignant de la Faculté des Sciences, a été validée par le CA de l'Etablissement et signée par le Président de l'Université, sans avoir été soumise aux services administratifs compétents, ni au Conseil, de la Faculté. Il signale que cette convention



prévoit des enseignements mis en place par des enseignants du département Chimie sans avoir obtenu l'avis du département, ni l'autorisation des enseignants qui les ont créés.

M. HOFFMANN rappelle qu'il s'agit d'une convention nationale signée entre Unisciel, qui est une Faculté thématique numérique associée aux Facultés des Sciences, et la CDUS qui représente l'ensemble des Facultés des Sciences. Dans le cadre de cet appel à projet, il y a eu différents appels auprès de différents enseignants dans les différentes Faculté des Sciences afin de mettre en place des modules.

M. HOFFMANN note que le financement est géré par l'Université Aix-Marseille, qui, lorsqu'elle a rédigé la convention, a demandé l'accord du Président de l'Université au sein de laquelle la plateforme intervient.

M. HOFFMANN rappelle la procédure des conventions : la convention doit être déposée au service Relations Extérieures et Partenariats de la composante qui assure le contrôle et le suivi des conventions, et qui les soumet au Conseil de la Faculté pour validation. Ensuite, elles sont transmises à la DFE pour signature du Président

M. HOFFMANN note qu'à la Faculté des Sciences, il existe, pour l'instant, 2 conventions HILISIT. La première concerne l'Electrocinétique - qui devait être soumise au vote du Conseil ce jour -, et la deuxième concerne les « Bases de Chimie Organique » - qui a été directement signée par le Président, sans passer par la Faculté des Sciences -.

M. HOFFMANN regrette que la Faculté doive gérer l'argent d'une convention dont elle n'a pas validé la convention. Il précise que **Mme FERNANDEZ** en a été informée par hasard.

M. BOUBY informe être présent lors cette séance car les enseignants l'ont contacté pour qu'il intervienne au sujet de cette convention (car il rappelle qu'il ne souhaite plus être présent en Conseil). Les enseignants l'ont prévenu de 2 risques : - le travail réalisé par des enseignants a été volé ; - il est ajouté des modules d'enseignement qui n'étaient pas prévus initialement.

M. BOUBY note qu'il est précisé dans la convention « avec le Covid ». Il en déduit que le motif du Covid permet d'intégrer des enseignements en ligne afin de pallier les enseignements dans l'environnement de la crise sanitaire.

M. BOUBY insiste, il n'est qu'un intermédiaire, il ne fait que répéter ce qu'on lui a demandé de dire au sujet de cette convention. Il précise que malgré tout, des enseignants y ont travaillé et que cela fonctionne.

M. HOFFMANN indique avoir été alerté en 2 temps : par la convention qui n'a pas suivi le trajet normal et par l'intervention de **M. BOUBY** ce matin.

M. HOFFMANN signale qu'il va remonter ce dysfonctionnement à la Présidence.

M. BOUBY rappelle que les enseignants qui créent un enseignement en ont la propriété intellectuelle.

M. BOUBY constate que la personne concernée est Conseiller de la Faculté des Sciences, et cependant il est passé entièrement en dehors des clous. Il est gêné car l'épouse de cette personne est son ancienne N+1 mais « il est important de dire de la part du Département, et qu'il faut respecter les process ».

M. HOFFMANN rassure **M. BOUBY**, il a bien compris ses propos et il est informé de cette pratique.



M. HOFFMANN rassure le Département EEA, il n'y a pas de souci avec la convention le concernant.

Mme FERNANDEZ signale que les 2 conventions seront présentées à la CFVU en date du 18 novembre prochain.

M. BOUBY insiste, « le Président ne devait pas signer de convention sans que la Faculté des Sciences et son Conseil n'en ait été informés et que les instances responsables de ces dossiers ne se soient prononcées ! ». Il ajoute qu'il n'en peut plus.

M. HOFFMANN rassure **M. BOUBY**, il a été informé de ce problème.

M. MARIN confirme avoir bien compris les propos de **M. BOUBY** et lui précise que la Direction de la Faculté saura se défendre.

Mme FERNANDEZ signale que le DFE a subi beaucoup de pressions afin que ce document soit signé par le Président.

M. HOFFMANN s'interroge sur les personnes qui ont exercé des pressions.

M. CLEMENT note que lorsque les procédures sont respectées il ne doit pas y avoir de pression. Il ajoute qu'il trouve « incroyable » que des enseignants qui enseignent déjà les cours qui sont proposés par cette convention et qui s'investissent depuis des années pour faire de la pédagogie active sur ces thèmes et le programme - qui est identique à cette UE – n'aient pas été informés de cette convention, tout comme le département et sa Direction.

Peu importe le responsable, ce qui paraît important à **M. BOUBY** c'est que les procédures soient respectées.

5 Questions diverses

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des questions diverses.

M. CAMACHO signale un nouveau problème d'équivalence d'UE de la licence biologie Sciences de la Vie.

M. HOFFMANN l'invite à prendre contact avec **M. LEMOIGNO** qui se rapprochera des responsables du parcours concerné.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée de sa présence à ce Conseil et clôture la séance à 14h50.

M. HOFFMANN signale que le prochain Conseil se réunira le mercredi 1^{er} décembre 2021 prochain. Il rappelle que le calendrier des séances est disponible sur le Moodle du Conseil.

Le Président de séance

Alain Hoffmann

La Secrétaire de séance

Sandra Gaucerand